

# LYCÉE MOLIÈRE

---

ASSOCIATION AMICALE  
DES ANCIENNES ÉLÈVES

---

## BULLETIN ANNUEL

Numéro 3. — Année 1902

---

### SOMMAIRE

*Extrait des Statuts.*

- i. *Compte-Rendu officiel de la dernière Réunion Générale.*
- ii. *Nos Achats.*
- iii. *Nos Conférences.*
- iv. *La Société de Bienfaisance du Lycée.*
- v. *Nos Projets pour 1903.*
- vi. *La Fête de Rentrée.*
- vii. *Nouvelles.*

*Annuaire de l'Association pour 1902-1903.*



## EXTRAIT DES STATUTS

de l'Association Amicale des Anciennes Élèves

DU

LYCÉE MOLIERE



### ARTICLE PREMIER

Il est fondé à Paris, avec l'autorisation du Gouvernement, une Association Amicale entre les Anciennes Élèves du Lycée Molière, quelle que soit leur nationalité, qu'elles résident en France ou à l'étranger.

### ARTICLE II.

Cette Association a pour but :

D'établir entre tous ses Membres des relations amicales ;

De donner des secours matériels à ceux de ses Membres qui seraient dans le besoin (avances de fonds ou dons) ;

De patroner, à la sortie du Lycée, les Élèves auxquelles un appui moral est nécessaire et de faciliter leurs débuts dans la carrière où elles veulent entrer. (L'Assistance pourra s'étendre aux enfants des Anciennes Élèves et aux Parents qu'elles soutiennent) ;

D'accorder des secours à des familles nécessiteuses sans aucune attache du Lycée, sous la réserve que le montant de ces secours ne dépassera pas le dixième des ressources annuelles.

### ARTICLE IV.

L'Association se compose de Sociétaires, de Membres Donateurs, de Membres Bienfaiteurs, de Membres Fondateurs, de Membres Honoraires.

Toute ancienne Élève, âgée d'au moins quinze ans, peut être *Sociétaire* si elle paye une cotisation annuelle de 10 francs.

Elle peut racheter sa cotisation en versant au moins 150 francs par versements partiels effectués en deux ans. Elle acquiert ainsi le titre de *Sociétaire Perpétuelle*.

Toute personne étrangère à l'Association peut acquérir le titre de *Membre Donateur* en versant une somme d'au moins 10 francs ; *Membre Bienfaiteur* en versant en une seule fois une somme d'au moins 100 francs ; *Membre Fondateur* en versant, en une ou deux annuités, une somme de 300 francs.

Peuvent être *Membres Honoraires* de l'Association, la Directrice et les Fonctionnaires du Lycée ; ces derniers après un an passé dans l'établissement.

Les Élèves, à partir de la 3<sup>me</sup> année secondaire, peuvent être admises à titre d'*Aspirantes*, moyennant une cotisation annuelle de 2 francs.

Les Élèves mineures ne peuvent faire partie de l'Association sans l'autorisation de leurs parents ou tuteurs.

## TITRE II.

### ARTICLE VI (*modifié*).

L'Association est administrée par un Comité composé de quinze Membres, élus pour trois ans par l'Assemblée Générale, à la majorité relative.

Il se renouvelle par tiers chaque année.

Les Membres sortants sont immédiatement rééligibles.

En cas de vacances, le Comité se complétera en appelant les personnes qui ont obtenu le plus de voix au dernier vote, sauf ratification par l'Assemblée Générale.

Le Comité choisit chaque année, parmi ses Membres, un Bureau composé de : une Présidente, une Vice-Présidente, deux Secrétaires, une Trésorière et une Trésorière adjointe.

Le Bureau tout entier, y compris la Présidente et la Trésorière, est élu chaque année.

Les Membres du Comité doivent être majeurs, français et jouir de leurs droits civils.



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 15 Mai 1902.

---

La séance s'ouvre vers deux heures, présidée par Madame la Directrice. La plupart des Membres honoraires sont présentes, ainsi qu'une cinquantaine de Sociétaires, et quelques aspirantes, qu'on aurait aimé voir plus nombreuses.

Comme les années précédentes, plusieurs Sociétaires n'ont pu assister à la réunion, mais beaucoup, parmi les absentes, ont envoyé, avec des lettres de regret, leur vote, témoignage de leur intérêt pour les questions qui vont être discutées en Assemblée Générale.

Madame la Présidente commence d'abord par remercier les Sociétaires qui ont tenu à prendre part à la réunion, mais elle regrette d'avoir à constater que toutes ne sont pas aussi fidèles. Non seulement plusieurs d'entre elles ne semblent pas se soucier d'assister aux conférences et aux réunions qui ont lieu dans le courant de l'année, mais encore, elles négligent de répondre aux convocations qui leur sont adressées. Quelques-unes, il est vrai, ont justifié leur silence ou leur absence par le fait qu'elles n'ont pas reçu ces convocations. Le Comité, cependant, en surveille attentivement l'envoi, et plus d'une fois, Madame la Directrice a vérifié personnellement les adresses; les irrégularités sont imputables à la poste ou aux concierges, qui font preuve d'un dilettantisme regrettable dans la distribution des convocations sous bande. Le Comité prie donc les Sociétaires, le cas échéant, de ne pas se formaliser d'un oubli apparent, et fait appel à leur bonne volonté pour se renseigner mutuellement s'il est nécessaire.

Madame la Présidente souhaite ensuite la bienvenue aux nouvelles Sociétaires : M<sup>lles</sup> M. Leblanc, H. Porta, A. M. Bourgeois, M<sup>me</sup> Robin (née Y. Poirier), M<sup>lles</sup> T. Buisson, J. Lévy, A. Meurer,

S. de Curel, M. Levasseur, M. Bompard. La plupart sont des aspirantes de l'année dernière. L'Association est charmée de les voir tout à fait siennes, et espère que les autres aspirantes, qui ont quitté le Lycée l'année dernière, ne tarderont pas à suivre cet exemple. Elles viendront remplacer les quelques Sociétaires qui ont donné leur démission : M<sup>me</sup> Laur, M<sup>lles</sup> Ch. Trouessart, E. Iklé, M. Jolis, E. Finlayson. D'autres ont refusé leur cotisation au moment du recouvrement, mais, au moins pour quelques-unes, ce refus provient certainement d'un malentendu ou d'une erreur de la poste, et il faut attendre qu'elles aient confirmé leur décision avant de les rayer définitivement. — De plus, de nombreuses aspirantes se sont inscrites : M. A. Hugon, S. Deville, E. Lesesne, P. Baudrillard, G. Maury, H. Rott, J. Aubrespy, J. Seurre, L. Cruet, G. Bedeau, M. Bedeau, I. Crouzet, M. Fournier, A. Baillet, D. Moniez, A. Bernheim, A. Ponchont, Mathilde Grimaud, Marguerite Grimaud, H. Manussohn, Marie Levasseur, G. Dreyfus.

L'Association se trouve donc composée de 133 Sociétaires et 43 aspirantes.

La seconde question inscrite à l'ordre du jour a pour objet de modifier la composition du Bureau. Cette modification est proposée par le Comité afin de parer à la situation difficile que peut créer une maladie de la Trésorière. Le cas s'est produit cette année. Lucie Cerf ayant été sérieusement malade, est restée longtemps hors d'état de s'occuper des affaires financières de l'Association. Elle a dû passer sa convalescence dans le Midi, et elle a été finalement obligée de donner sa démission. Ainsi, faute d'une Trésorière légalement responsable, le Comité s'est trouvé arrêté à chaque instant, soit pour prendre des décisions au sujet de l'emploi des fonds, soit pour faire exécuter celles qu'il avait déjà prises. Il a été impossible, par exemple, à cause de l'absence de L. Cerf, de retirer à temps les fonds de la Caisse d'Épargne pour effectuer le placement voté en séance du Comité, et une démarche de Madame la Directrice, Présidente, qui s'est présentée au nom de l'Association, a été inutile.

Pour éviter que ces difficultés se renouvellent à l'avenir, le Comité propose de modifier de la façon suivante :

1<sup>o</sup> *L'Article 6 des Statuts :*

« Le Comité choisit chaque année, parmi ses Membres, un Bureau composé de : une Présidente, une Vice-Présidente, deux Secrétaires, une Trésorière, et une Vice-Trésorière ».

2<sup>o</sup> *L'Article 1<sup>er</sup> du Règlement intérieur :*

« La Trésorière est chargée des recettes et des dépenses. Dans le cas où la Trésorière serait empêchée de remplir ses fonctions, la Vice-Trésorière la remplace. Elle peut alors effectuer les recettes et les dépenses. Il suffira qu'elle soit munie d'une procuration sous-seing privé de la Trésorière, avec visa de la Présidente ».

La modification proposée, mise aux voix, est adoptée sans discussion à l'unanimité.

Madame la Présidente prend alors la parole en ces termes, pour exposer à l'Assemblée l'état moral et matériel de l'Association au 15 Mai 1902 :

MES CHÈRES ENFANTS,

Voici la dernière fois que je préside votre Assemblée générale et ce n'est pas sans un sentiment de tristesse et de regret. J'aurais voulu vous remettre une Association plus prospère, et malheureusement nous en sommes restées encore, malgré toutes les bonnes volontés, à la période de formation et de tâtonnement. Quelques-unes d'entre vous, cependant, nous ont prêté spontanément leur concours. E. Viénot a pris la lourde charge de Trésorière et s'en est acquittée avec beaucoup de zèle. Plusieurs autres Sociétaires, parmi lesquelles je cite I. de Migny, Jeanne et Louise Regnault, F. Halphen, Emilie et Berthe Lowengard, M. Lelièvre, M. Bacholle, Elise et Louise Bondonis, nous ont aidées maintes fois pour l'impression et l'envoi des invitations. Je les remercie en mon nom et au vôtre.

D'autre part, le Comité a été assez éprouvé cette année. La Trésorière, Lucie Cerf, atteinte gravement, a dû, après de longues hésitations, résilier ses fonctions. Marguerite Girard, qui est une

de nos Sociétaires les plus zélés et les plus actives, a dû partir à New-York, où elle a une situation. Berthe Milliard, envoyée à Brest comme professeur, est revenue trop souffrante pour s'occuper activement de notre œuvre. Dora Hertz et Henriette Dupuy, très absorbées par leurs occupations, n'ont pu nous consacrer tout le temps qu'elles auraient voulu. Enfin, Hélène Bourgeois vient d'être très gravement malade, mais j'ai la joie de vous dire qu'elle est hors de danger maintenant et entre en convalescence.

En dehors du Comité, la santé de J. Mantoy et de A. Cerf nous a donné de grandes inquiétudes, et nous avons eu à déplorer la perte de Louise Trenard, morte à Cannes après une longue maladie.

En somme, pourtant, notre Association tend à se développer, mais notre ambition était plus haute, et je suis un peu attristée de compter tant de nos anciennes élèves qui ferment les oreilles à nos sollicitations et ne nous reviennent pas. J'estime que chacune de nous a le devoir d'user de son influence personnelle pour obtenir de nouvelles adhésions.

L'œuvre entreprise est, d'ailleurs, assez intéressante et assez utile pour que vous vous y employiez toutes avec zèle. Je suis sûre que vous le ferez, et que le concours de vos professeurs vous est assuré à l'avance, je m'en porte garant.

Voici ce que nous avons fait maintenant cette année. Nous aurions voulu faire davantage, mais on ne nous a demandé aucune aide matérielle, si bien que le Crédit prévu pour cette œuvre, qui est la raison principale de l'existence de l'Association, est resté inemployé. Mais je suis persuadée que quelques Sociétaires auraient dû venir nous trouver. Pourquoi ne l'ont-elles pas fait ! Je leur redis encore qu'elles ne doivent pas hésiter à s'adresser à nous. C'est une marque de confiance dont nous ne pouvons qu'être heureuses, et il faut sur ce point que toutes les Sociétaires nous secondent dans notre tâche. C'est un devoir pour elles de nous aider à faire le nôtre, en nous signalant les circonstances où nous pourrions être utiles.

En ce qui concerne la Société de bienfaisance que nous aidons,

les demandes de secours dépassent toujours les ressources, et c'est vraiment miracle qu'avec une bourse vide, nous soyons arrivées à faire tant de choses (paiement de loyers, distributions de vêtements, charbon, etc..) à prendre 7 orphelins à notre charge, et à envoyer plus de 25 enfants à la campagne pendant les vacances. Plusieurs d'entre vous — Membres actifs de la Société de Bienfaisance et des Anciennes élèves — nous ont apporté le concours de leur bourse, de leur travail et de leur temps, en venant ici travailler régulièrement pour nos pauvres enfants. Néanmoins, nous avons toujours besoin d'ouvrières. J'en demande. Elles seront bien accueillies et je les remercie à l'avance. \*

L'an dernier, je vous disais qu'une souscription avait été ouverte en souvenir de M. Ruel. Vous aviez décidé que le meilleur emploi de la somme recueillie était l'achat du portrait de notre regretté professeur. J'ai fait des démarches auprès de la famille et j'ai vu la mère, puis le frère de M. Ruel. Nous aurons une belle et assez grande reproduction d'une photographie, ou, si la chose est possible, de la gravure qui est en tête de l'ouvrage posthume de M. Ruel sur Montaigne, et qui est fort belle. A propos de ce livre, M. H. Ruel m'a prié de lui dire combien, parmi les anciennes élèves du Lycée, aimeraient à recevoir l'ouvrage de son frère. Je vous demande donc de me remettre vos noms afin que je puisse dresser une liste.

J'ai tenu la promesse que je vous avais faite de vous faire entendre quelques conférences. M. le Docteur Léon Petit, M. Maury, M. L. Tignol, nous ont entretenues de choses bien différentes et qui, je l'espère, vous ont intéressées. Mais j'aurais aimé vous voir assister en plus grand nombre à ces conférences ; je pense en avoir plus fréquemment encore l'an prochain, si vous le désirez. J'ajoute que j'avais invité un certain nombre d'anciennes élèves, non sociétaires, qui sont venues ; deux ou trois seulement se sont inscrites ; j'aurais compté sur davantage.

Vous m'aviez demandé d'avoir au Lycée quelques cours complémentaires. M. le Recteur en avait autorisé la création. Vous avez reçu une circulaire à ce sujet dans le dernier bulletin. Mais



l'autorisation ne pouvait avoir d'effet qu'à la condition de recueillir un nombre d'inscriptions suffisant. Je me suis mise à votre disposition et j'ai reçu les inscriptions suivantes :

Cours de Littérature, 2. Cours d'Hygiène, 5. Cours de Danse, de Couture et de Chant, 1. Cours de Diction, 2. Cours d'Histoire de l'Art, 5. Vous jugerez comme moi que la création ne pouvait se faire avec de tels éléments. Mais le projet, pour n'avoir pas réussi cette année, n'est pas abandonné, et je me tiens toujours à la disposition de celles d'entre vous qui désireraient suivre ces cours.

Voici maintenant le compte rendu des séances du Comité. Il s'est réuni quatre fois.

Le 27 Juin 1901, les Membres du Comité se sont occupées de quelques questions d'ameublement. Elles ont voté les crédits nécessaires, d'abord à la pose des panneaux composés par C. Schone, puis à l'achat de fil et d'aiguilles pour les travailleuses de la Salle de réunions.

Elles ont voté ensuite le premier demi-dixième de la subvention accordée à la Société de bienfaisance, ainsi qu'un achat de 51 francs de rente sur le fonds de réserve. M. Maury a été nommé Membre d'honneur et Mme Karpelès, Membre bienfaiteur. La fin de la séance a été consacrée à la composition du bulletin et à l'organisation de la fête de rentrée.

Le 23 Novembre 1901, quatre Membres du Comité manquaient à la séance : H. Bourgeois, excusée, M. Girard et B. Milliard, retenues loin de Paris, et Lucie Cerf, malade. E. Viénot s'est chargée de suppléer L. Cerf et de s'occuper du recouvrement des cotisations tardives. Dans cette séance a été voté un crédit de 125 francs pour l'achat d'un tapis destiné à la Salle de réunion.

La séance du 24 Février 1902 a été consacrée tout entière à des questions d'ordre intérieur. B. Milliard, revenue de Brest, a été maintenu dans ses fonctions de Membre du Comité. Le Comité a examiné la liste des Sociétaires éligibles, afin de pouvoir dresser la liste définitive de candidates aux élections prochaines. E. Viénot, Trésorière intérimaire, a été autorisée à donner toutes les signatures

nécessaires pour les recettes et les dépenses. On a dû remettre à la séance prochaine l'attribution du second demi-dixième de la subvention accordée à la Société de bienfaisance, le montant des ressources annuelles n'étant pas encore exactement connu.

Dans la séance du 17 Avril 1902, le Comité a accepté la démission de L. Cerf, que sa santé a empêchée de continuer ses fonctions de Trésorière et de Membre du Comité. E. Viénot a bien voulu se charger du rôle de Trésorière intérimaire jusqu'au jour de l'Assemblée générale. Dix Sociétaires seulement ayant répondu affirmativement à la circulaire adressée aux Sociétaires éligibles au sujet des candidatures au poste de Membre du Comité, leurs noms seuls ont été inscrits sur la liste définitive. Le reste de la séance a été consacré à des décisions d'ordre financier : le vote du second demi-dixième attribué à la Société de bienfaisance ; l'achat de rentes 3 0/0 qui doivent passer au fonds de réserve et la détermination du projet de budget pour l'année 1902.

Enfin, une grave question a été examinée. Cette question est soulevée par la situation d'une élève du Lycée. Je vais vous l'exposer et vous communiquer la décision que nous avons cru devoir prendre en votre nom, sauf ratification de votre Assemblée Générale. Une des élèves de nos classes élémentaires, âgée de 13 ans, se trouve pour ainsi dire, moralement et matériellement abandonnée. Elle n'a plus sa mère. Son père est vieux et dans une position très précaire. Elle a un demi-frère, qui n'a pas été élevé avec elle et ne s'en occupe pas par conséquent. Elle vit dans un milieu qui ne peut avoir qu'une influence regrettable sur elle.

Pour donner une idée de la manière dont elle est élevée, il suffit de dire qu'on la laisse errer dans des promenades sans but, et que, à l'exemple de son entourage, elle avait pris l'habitude de faire des dettes dans le quartier. Après bien des démarches et des tentatives également infructueuses, j'ai dû reconnaître que si l'on voulait changer cette situation, pénible et dangereuse pour l'enfant, il fallait la changer de milieu. Puisque la nécessité d'une tutelle morale s'impose, je pense, ainsi que le Comité, que l'Association a le devoir de s'en charger avec toutes les reponsabilités que cette tutelle entraîne. J'ai trouvé, à Poitiers, une pension laïque où elle

recevra une éducation religieuse selon le désir de son père, et une instruction qui lui permettra de trouver le plus vite possible une situation rémunératrice. Elle y sera dans des conditions morales qui parviendront, je l'espère, à effacer l'influence de la vie qu'elle a menée jusqu'ici. Seulement, la tâche est difficile; il nous fallait une pension en mesure de donner à cette enfant l'éducation que nous jugeons pour elle indispensable; aussi, la somme qu'on nous demande, 50 francs par mois, est assez élevée. Les dons particuliers que j'ai reçus pour elle et que j'espère trouver encore, le sou du samedi que nous donnent chaque semaine les élèves du Lycée en paieront la plus grande partie, 40 francs environ, Restent 10 francs par mois à trouver. Le Comité a voté ces 10 francs par mois, qui, payés pendant 10 mois, portent le montant de cette charge annuelle à 100 francs (sauf pour la première année, où nous demandons 120 francs, afin de payer les deux mois qu'elle a déjà passés à la pension).

J'ai fait promettre au père qu'il se chargerait des frais d'entretien. Mais il peut se faire qu'il y ait à l'occasion quelques frais supplémentaires. Si le père venait à mourir, les frais d'entretien retomberaient à notre charge. Je vous prie de nous communiquer vos décisions sur ces deux points. Voulez-vous prendre la responsabilité matérielle et morale de cette enfant, et dès lors voter un crédit annuel de 100 francs? Autorisez-vous le Comité, étant données les éventualités qui peuvent se produire, à voter le crédit indispensable et est-il nécessaire, de fixer un chiffre pour ce crédit ? ».

A l'unanimité, l'Assemblée Générale accepte la charge avec toutes ses responsabilités; elle vote le crédit annuel de 100 francs, avec les 20 francs supplémentaires pour cette année (1901-1902). Il ne semble pas nécessaire, même à titre d'indication, de fixer un chiffre pour des crédits dont on ne saurait prévoir le nombre ni l'importance. L'Assemblée autorise le Comité à voter, le cas échéant, sous sa responsabilité et sauf ratification, la somme qui lui semblera nécessaire après considération des intérêts de l'Association et de sa pupille.

Cette importante question réglée, Madame la Présidente passe

la parole à la Trésorière intérimaire, après l'avoir remerciée d'avoir bien voulu se charger à l'improviste de cette lourde tâche.

M<sup>lle</sup> E. Viénot, Trésorière intérimaire, prend alors la parole :

—\*—

## COMPTE RENDU FINANCIER

Année 1901-1902

—\*—

Je suis chargée, en qualité de Trésorière intérimaire, de vous présenter aujourd'hui le compte rendu financier pour l'année 1901-1902. Mlle Cerf, notre Trésorière, ayant été obligée pour raison de santé de renoncer à ses fonctions.

**I. — Recettes annuelles.** Voici tout d'abord le compte des ressources annuelles.

Au 16 Mai 1901, nous avons en caisse un reliquat de 829 fr. 50. Sur les 7 cotisations arriérées de la seconde année, nous n'avons pu en toucher qu'une. Nous avons reçu 108 cotisations pour la 3<sup>e</sup> année, et 3 cotisations pour la 4<sup>e</sup> année, soit 112 cotisations dont le montant s'élève à 1120 francs.

27 aspirantes, dont 20 sont nouvelles dans notre Société, ont versé 54 francs. Nous avons reçu 2 dons de 10 francs, soit ensemble 20 francs, et la vente des bulletins, trop peu active, ne nous a rapporté que 3 francs. Nous nous efforçons aussi de ne pas laisser dormir notre argent, et nous avons, pour l'année 1901-1902, touché 51 fr. de rente 3 p. 0/0. Une nouvelle valeur, achetée récemment, a déjà rapporté 4 fr. 50, et l'obligation foncière produit chaque année 14 francs, ce qui met à 65 fr. 50 le chiffre des intérêts pour cette année.

En résumé :

Un reliquat de .....	Frs. 829 50
1 cotisation (2 <sup>e</sup> année) .....	10 »
108 cotisations (3 <sup>e</sup> année) .....	1,080 »
3 cotisations (4 <sup>e</sup> année) .....	30 »
27 cotisations d'aspirantes .....	54 »
2 dons .....	20 »
3 bulletins .....	3 »
Intérêt de l'argent placé .....	66 50
<b>Total .....</b>	<b>2.093 »</b>

**II. — Dépenses.** Quant aux dépenses, il en est que nous aurions voulu faire dans l'intérêt même de l'Association, et auxquelles les circonstances nous ont obligées de renoncer. Il ne nous a point été demandé de secours, mais une somme assez importante sera placée de façon à grossir nos rentes. Nos ressources annuelles, ainsi augmentées, nous permettront de faire face à une charge dont Madame la Présidente nous a déjà entretenues.

Nous n'avons pas entièrement dépensé les 150 francs destinés à l'achat de la lanterne à projections. Grâce à l'entremise de notre Membre d'Honneur, M. Maury, nous possédons l'excellent appareil que vous connaissez déjà et qui ne nous a coûté que 127 fr. 50. L'écran, également, ne nous a coûté que 18 fr. au lieu de 20 francs. Nous avons versé à la Société de bienfaisance 121 francs.

Nous avons prévu 50 fr. pour les frais de conférence ; mais la générosité de nos conférenciers, qui ne nous réclament qu'un auditoire satisfait, a porté nos frais à 5 fr. Cette dépense a été faite pour le port du clavecin.

Par contre, les frais de poste se sont élevés à 52 fr. au lieu de 50 fr., et il convient d'y ajouter 3 fr. 45, dépense occasionnée par le recouvrement par la poste des cotisations. Dans une première série, en effet, nous ne réclamions aux Sociétaires que 0 fr. 25 pour les frais de recouvrement, mais cette modestie devenait onéreuse, et désormais les frais de recouvrement, que nous avons évalués à un minimum de 0 fr. 50, seront entièrement à la charge des Sociétaires. Nous les prions cependant, autant que possible, de s'éviter cette dépense en faisant parvenir leur cotisation à la Trésorière dans la 1<sup>re</sup> moitié de notre année financière, soit avant Janvier.

Les frais de bureau sont toujours aussi restreints que possible (11 fr. 15 au lieu de 50 fr.). Ils ont été employés à l'achat de papier nécessaire pour les convocations aux conférences et aux diverses réunions. Le bulletin nous coûte très cher, et c'est avec peine que nous n'avons pas dépassé les 150 fr. qui étaient destinés à l'impression. Nous les atteignons juste. Nous avons dépensé 23 fr. 45 pour l'ameublement ; 12 fr. 45 ont été employés à l'achat d'étoffe avec laquelle seront confectionnées les housses, afin d'économiser notre mobilier. Pour la confection, on demande des ouvrières de bonne volonté.

Enfin, les panneaux de la Bibliothèque ont coûté 11 francs, et il nous reste 125 francs pour l'achat d'un tapis, qui n'est pas encore là, mais pour lequel les négociations sont déjà commencées. Quant aux 100 francs avec lesquels nous devions acheter des livres pour notre Bibliothèque, ils sont encore dans notre Caisse. La faute en est au départ imprévu de notre bibliothécaire, M<sup>lle</sup> Girard, et aussi à vous toutes, qui avez négligé, malgré l'appel du Comité, de transmettre à celui-ci vos desiderata à ce sujet. Le Comité renouvelle cet appel, dans l'espoir d'être une fois entendu.

Le prix Solange Karpelès, un beau volume de 7 francs, termine la liste de nos achats, auxquels il faut ajouter la somme de 6 fr. 30 que nous a retenue le Crédit Lyonnais pour le dépôt, la garde de nos valeurs et les frais de remboursement des coupons.

### DÉPENSES

Nos dépenses s'élèvent donc à 524 fr. 85, ainsi réparties :

Lampe à projection.....	Frs.	127	50
Ecran.....		18	»
Société de Bienfaisance.....		121	»
Frais de Conférences.....		5	»
Frais de Poste.....		52	»
Frais de Recouvrement.....		3	45
Frais de Bureau.....		11	15
Impression du Bulletin.....		150	»
Ameublement.....		23	45
Prix Solange Karpelès.....		7	»
Crédit Lyonnais.....		6	30
Total.....		524	85

Il reste un reliquat de 1.568 fr. 15, que nous ne laissons pas complètement improductif: 1.100 francs sont placés à la Caisse d'Épargne, en attendant que nous fassions un transfert au fonds de réserve.

**II. — Fonds de Réserve.**

**RECETTES**

En ce qui concerne le fonds de réserve, nos recettes ont été de :

En Caisse au 15 Mai.....	Frs.	121	»
Fête du Lycée.....		200	»
Total.....		<u>321</u>	»

**DÉPENSES**

Nous avons acheté 9 francs de rente 3 0/0, qui nous ont coûté 308 fr. 25.

Il reste donc dans la caisse du fonds de réserve 12 fr. 75.

---

**PROJET DE BUDGET**  
pour l'Année 1902-1903

---

Voici maintenant le projet de budget que nous vous soumettons :

**RECETTES**

Reliquat en caisse au 16 Mai 1902.....	Frs.	1.568	15
133 cotisations de Sociétaires dont 3 déjà versées.		1.300	»
50 cotisations d'aspirantes, dont 26 déjà versées.		48	»
Intérêt de l'argent placé (vu l'achat prochain de 15 francs de rente 3 0/0).....		86	»
Bénéfice probable de la Fête de rentrée.....		200	»
Total.....		<u>3.202</u>	15

DÉPENSES

Transfert au fonds de réserve, opération votée par le Comité, mais non encore effectuée...	500	»
Achat d'un tapis (dépense votée par la précédente Assemblée générale.....)	125	»
Achat de Livres.....	100	»
Secours.....	400	»
Frais de Conférences.....	50	»
Frais de Poste.....	80	»
Frais de Bureau.....	50	»
Bulletin et Impressions.....	200	»
Société de Bienfaisance.....	130	»
Transfert au fonds de réserve.....	500	»
Imprévu.....	120	»
Total.....	<u>2.255</u>	»

A la fin de l'année, le reliquat en caisse serait donc, selon nos prévisions, 3.202 fr. 15 — 2.255 fr. = 947 fr. 15.

Ce compte rendu financier est approuvé à l'unanimité et le projet de budget est voté article par article à l'unanimité aussi.

On passe alors à l'élection des 5 Membres qui doivent remplacer les 5 Membres sortants du Comité de fondation. Après le dépouillement du scrutin, le vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 68.

M <sup>lles</sup> GILLY SCHÖNE.....	49	voix
M. LELIÈVRE.....	47	—
ALICE HARDY.....	45	—
JEANNE CERF.....	40	—
M. VERRIER.....	38	—
S. PICARD.....	29	—
I. DE MIGNY.....	27	—
MARTHE HARDY.....	21	—
C. LEMAIRE.....	19	—
M. BOUGUERET.....	17	—

4 voix se sont égarées sur J. REGNAULT, J. MANTOY, J. LONGLEY, L. BONDOIS, qui n'étaient pas candidates.

En conséquence, M<sup>lles</sup> C. SCHÖNE, M. LELIÈVRE, A. HARDY, J. CERF et M. VERRIER sont élues Membres du nouveau Comité, qui s'assemble immédiatement en séance afin de nommer le Bureau.

Les Membres absents sont : H. BOURGEOIS, toujours malade,



J. CERF et M. VERRIER, qui n'assistaient pas à l'Assemblée Générale; M. GIRARD a envoyé son vote.

Avant toute autre mesure, le Comité décide de prier Madame la Directrice, Présidente, de vouloir bien lui continuer ses conseils et son appui comme Présidente Honoraire.

Les élections pour le Bureau donnent les résultats suivants :

<i>Présidente :</i>	Mme DELZANT (Andrée BELIN)
<i>Vice-Présidente :</i>	B. MILLIARD
<i>Trésorière :</i>	M. LELIÈVRE
<i>Vice-Trésorière :</i>	E. VIÉNOT
<i>Secrétaires :</i>	( C. SCHONE
	( M. BONDOIS

CILLY SCHONE, outre la correspondance, sera chargée de centraliser tous les renseignements qu'elle pourra recueillir au sujet de situations vacantes. C'est à elle, le cas échéant, qu'il faudra s'adresser.

Le Comité porte alors à la connaissance de l'Assemblée Générale la nouvelle composition du Bureau. La Présidente, Madame DELZANT, prend la parole. Au nom du Comité et de l'Association tout entière, elle remercie M<sup>me</sup> la Directrice de l'activité qu'elle a déployée pour soutenir l'Association à ses débuts et du dévouement avec lequel elle n'a pas craint d'ajouter cette nouvelle charge à ses multiples et absorbantes occupations. Elle remercie également M<sup>lle</sup> POMMIER, M<sup>me</sup> MALLET, M<sup>me</sup> TURPIN, M<sup>lle</sup> MORET, qui, elles aussi, pendant trois ans, ont assisté les Membres du Comité de leur présence et de leurs conseils, et elle termine en exprimant l'espoir de voir se continuer, en commun avec les Professeurs du Lycée, cette bienveillante et précieuse collaboration.

Et sur les applaudissements chaleureux qui accueillent ces paroles se termine l'Assemblée Générale.

*La Présidente,*  
H. STOUDE.

*La Secrétaire,*  
MARGUERITE BONDOIS.



## NOS ACHATS

---

Un mot sur nos achats, si vous le voulez bien.

Il avait été décidé, à l'Assemblée Générale de l'année dernière, de réserver une somme de 420 francs pour diverses acquisitions, divisées en trois parties : lampe à projections, ameublement, bibliothèque.

Le premier numéro de ce programme seul a été entièrement exécuté ; la lampe avec ses accessoires (acquis par l'intermédiaire de notre infatigable Membre d'Honneur), sont maintenant en notre possession et vous avez pu en apprécier l'utilité dans la série de conférences qu'elle a servi à illustrer.

Pour ce qui est de l'ameublement, le Comité a décidé d'employer la somme réservée à cet effet à l'achat d'un tapis qui doit être choisi incessamment.

Mais la Bibliothèque ne s'est enrichie que par des dons cette année. Quant à l'achat de livres projeté, il est resté encore à l'état de projet ; et pourquoi ? tout simplement parce que, devant la responsabilité du choix, chacune a hésité ; un appel vous a été fait dans ce même bulletin, vous demandant d'indiquer vos désirs à cet égard, cet appel est resté sans réponse et le Comité s'est vu forcé de choisir au hasard quelques titres à soumettre à votre approbation.

Nous vous reprocherons à ce sujet le peu d'empressement qui semble caractériser une bonne partie de nos Sociétaires ; il ne faudrait pas que l'on prit l'habitude de s'en remettre toujours à quelques-unes des soins qui intéressent toutes. Le Comité peut prendre des décisions générales, mais il faut que les Sociétaires aident à exécuter ces décisions.

Le même reproche peut s'appliquer aux réunions de couture ; il semble qu'on y vient encore en bien petit nombre. Quelques absences, dues à l'éloignement, à des circonstances inévitables, font et feront encore des vides ; il faut les remplir, il faut surtout que nous sentions que vous vous intéressez à la vie de l'Association. Venez voir de temps en temps ce que l'on fait dans la Salle des Anciennes Élèves, venez y passer une heure, une demi-heure, une fois l'an, si vous ne pouvez pas plus ; peut-être ne regretterez-vous pas votre journée.

(La Salle est ouverte tous les Lundis, Mercredis et Samedis).

L. C.

---

## NOS CONFÉRENCES

---

Nous n'avons plus à dire l'intérêt de nos conférences, mais nous avons à rappeler les impressions très vives qu'elles nous ont laissées, et à remercier encore une fois nos conférenciers, qui nous ont fait passer de très agréables heures.

Le Docteur Léon PETIT, qui s'est donné tout entier à l'étude de la Tuberculose, nous a présenté, avec une simplicité souvent pittoresque et une conviction communicative, les terribles ravages de cette maladie, qui fait plus de victimes que le choléra, la peste, les guerres mêmes, et emporte environ 150.000 personnes chaque année. Elle constitue pour tout pays une menace sérieuse, et la société reste cependant indifférente. M. Petit nous a montré l'insuffisance des hôpitaux, où le tuberculeux ne peut trouver place que lorsque la maladie, négligée, l'a condamné à mort, et le danger même du contact du tuberculeux pour les autres malades et pour les infirmiers.

Mais il nous a montré aussi comment l'hygiène peut vaincre la contagion. Le microbe se trouvant en effet dans les expectorations des malades, on peut s'en préserver : d'abord, en empêchant les malades de cracher (bien que les appositions d'affiches, les avertissements, les crachoirs spéciaux placés dans les endroits publics, n'aient guère réussi à détruire cette habitude plutôt regrettable), puis, en créant de nombreux sanatoria où les tuberculeux, pauvres et riches, seront également soignés. L'Allemagne, sur ce point, nous a devancés et, grâce aux sanatoria créés pour les classes ouvrières, elle a déjà obtenu un résultat très appréciable.

C'est surtout, en effet, parmi les classes pauvres que la tuberculose exerce le plus de ravages ; la misère, le travail prolongé, l'alcoolisme, les logements malsains, l'entassement des habitants dans certains quartiers prédisposent ces malheureux, les vouent presque fatalement à la maladie.

Mais, malgré tout, surtout grâce à l'hygiène, on peut espérer enrayer peu à peu les progrès effrayants que fait cette maladie dans la société moderne. C'est un espoir et un encouragement pour l'effort humain, mais aussi, comme l'a si bien dit M. Petit, une responsabilité pour la Société.

La seconde conférence avait un sujet bien différent. De la très vieille abbaye de Saint-Gall, où, il y a plus de dix siècles, la musique avait ses fervents, comme les saints du paradis, M. MAURY nous a rapporté ses impressions vibrantes encore du souvenir des lourds manuscrits historiés par la main patiente des moines musiciens. Et ses paroles, toutes pleines de bonne grâce, ont évoqué pour nous, à mesure que l'image s'en esquissait sur la toile lumineuse, l'histoire du passé de la musique, les anciens instruments, les orgues de forme étrange, les lourdes violes, la délicate viole d'amour et aussi quelques pages des manuscrits mêmes. Celles que nous avons trouvées les plus curieuses, peut-être, étaient celles qui représentaient les *neumes*, l'écriture musicale d'autrefois, indécise et compliquée, qui se mêlait presque aux paroles du chant et semait des signes mystérieux parmi les bizarres lettres gothiques — et où apparaissait, de temps en temps,

dans un coin, la figure gauche d'un moine tout raide dans sa longue robe, avec des lèvres immobiles et des yeux grands ouverts qui semblent retenir encore l'émotion d'une musique que l'on n'entend plus — et dont nous avons goûté tout le charme cependant, car, après la conférence de M. Maury, que nous ne savons plus comment remercier, des Artistes de talent nous ont fait sentir la grâce expressive de cette musique ancienne.

Mlle Aïno Tamme nous a chanté de *Vieux Noël*s Poitevins ; Mme Casadessus a joué un air de Viotti, pour dessus de viole, et, sur un beau clavecin apporté tout exprès, M. Grovlez a joué, d'abord avec M. Gaubert, une *Sonate* de Bach, pour flûte et clavecin, puis le *Réveil-Matin* de Couperin et le délicieux *Rappel des Oiseaux*, de Rameau.

La troisième conférence, très intéressante et par le sujet et par l'enthousiasme et l'esprit du conférencier, a été faite par M. TIGNOL, membre du Club Alpin.

Il nous a parlé de ses ascensions, souvent périlleuses, mais qui arrivent vite à passionner ceux qui s'y livrent. A l'aide de nombreuses photographies très bien faites, il a fait défiler devant nos yeux cette région pittoresque et variée du Mont-Blanc. Et il nous a dit l'intérêt de ces ascensions, exemptes de danger grâce à la bravoure et au sang froid des guides, ascensions qui tentent non seulement les alpinistes, mais encore les chiens, comme celui dont nous avons vu la silhouette, fidèle compagnon du porteur de vivres ; et aussi les femmes, les Anglaises surtout. L'histoire de l'une d'entre elles, qui, passionnément amoureuse des montagnes, a épousé son guide, a vivement égayé l'auditoire.

M. B.





## La Société de Bienfaisance du Lycée

---

Cette année, comme tous les ans, les enfants que protège la Société de Bienfaisance du Lycée viennent d'avoir leur fête d'été. Leur photographie, qui est ici, vous les montre au Bois, au début de la promenade. C'est en effet une fête pour eux que cette promenade, égayée de jeux, parfois d'averses et toujours d'un goûter sensationnel : c'est une fête, même pour ceux auxquels le fait d'être de vieux habitués donne, paraît-il, le droit d'être un peu blasés. C'est même une fête pour les Élèves et anciennes Élèves du Lycée qui, ce jour-là, se rapprochent les unes des autres, plus cordialement et plus activement peut-être qu'en aucune des réunions organisées tout exprès pour les rassembler. C'est là, dans cet acte de bienfaisance joyeuse, qu'elles sentent toute la force de leur association : Association d'anciennes Élèves ou Association de Bienfaisance. Aussi, ce que nous voudrions, c'est voir toutes ces jeunes filles s'unir le plus possible dans cette œuvre de charité ; elles y gagneraient, du reste, les unes un peu d'aide pour leurs charges si lourdes, les autres un motif d'action immédiate ; car, il faut l'avouer, et cela est fort heureux, peu d'anciennes élèves, jusqu'à présent, ont senti la nécessité de faire appel à la Caisse de Secours Mutuels.

L'Association de bienfaisance qui, avec de si faibles moyens, a déjà fait tant de bien autour d'elle, accueillerait, comme une aide précieuse, ces énergies inoccupées.

C'est en détail qu'il faudrait vous raconter toutes les familles relevées, tous les enfants sauvés, la joie apportée en même temps que le pain dans quelque triste vie d'enfant.

Nous n'avons qu'une chose à vous dire : venez plus souvent aux réunions qui se tiennent le deuxième jeudi de chaque mois. Venez, à Noël, voir la joie des enfants et leur admiration béate

devant l'arbre ; admiration, il faut le dire, à laquelle les petits apportent seuls tout l'oubli de soi que le beau demande ; les grands, plus pratiques, attendent patiemment la jouissance substantielle des cadeaux. Ce serait une ironie grossière, pensent-ils, qu'un bel arbre qui ne porterait pas de fruits. — Venez, au mois de Juillet, voir les enfants partir, pâles et anémiés, pour la campagne ; venez surtout les voir quand ils reviennent, les traits reposés, les poumons remplis de bon air, et vous sentirez que rien n'est perdu de ce que vous avez fait pour eux ; vous n'hésitez pas à étendre une aide si nécessaire au développement d'une œuvre qui vous doit déjà beaucoup et qui ne demande qu'à vous devoir davantage.

J. I.

---

## NOS PROJETS POUR 1903

---

Comme les années passées, nous voudrions voir l'année qui vient nous apporter quelque chose de nouveau et de meilleur.

En attendant que nos ressources nous permettent de faire de grandes choses, nous pouvons en faire de plus petites et de tout aussi utiles : de petites choses, où la solidarité et la bonne volonté jouent le principal rôle.

Parmi nos compagnes, il en est qui cherchent à se créer une situation et luttent pour la vie ; c'est le rôle de notre Association, et par conséquent un devoir pour chacune d'entre vous, de les y aider. Si nous sentions notre responsabilité, ce serait très facile, dans notre petit cercle, de chercher à nous informer des situations qui peuvent se trouver vacantes. Les unes peuvent apporter des demandes de leçons d'anglais, d'allemand, de français ; d'autres peuvent faire connaître des postes d'institutrices près de jeunes



filles, de jeunes enfants, en France ou à l'étranger; des emplois de comptables; des situations dans le commerce ou dans l'enseignement. Ce n'est pas tout : on ignore souvent les formalités à remplir pour entrer dans certaines Administrations, on ne connaît pas toutes les carrières ouvertes aux femmes, d'où encombrement dans certaines, tandis qu'on en néglige d'autres plus accessibles et moins connues. Nous serions très heureuses si le concours de toutes les Sociétaires pouvait nous permettre d'aplanir toutes ces difficultés pour quelques-unes d'entre nous.

Nous sommes plus ambitieuses encore. Nous voudrions aussi faire profiter des renseignements que nous pourrions recueillir ceux qui ont grand besoin qu'on les aide, c'est-à-dire les malades, les faibles et les malheureux dont la Société de Bienfaisance s'occupe. Apportez-nous donc aussi des adresses de Maisons de retraite, de refuge, de Maisons de santé, d'orphelinats, etc., etc.

La Secrétaire-adjointe, Cilly Schone (31, rue des Vignes), se chargera de recueillir et de centraliser les offres et les demandes dont on voudra bien lui faire part.

Nous avons d'autres projets encore. On nous promet pour l'année prochaine des conférences de Monsieur Psichari, de Monsieur Bouchor, du Docteur Petit, et nous trouverons toujours Monsieur Maury disposé à nous conter quelques souvenirs de voyages. Certaines d'entre nous ont aussi proposé de réunir une fois par an toutes les Anciennes Elèves de notre Association pour participer à un concert. On pourrait alors étendre le programme de la Fête de rentrée, jouer des comédies et exercer tous les talents qui voudraient bien s'y produire. Nous soumettons le projet aux bonnes volontés de toutes, et que celles d'entre nous qui préfèrent pour les conférences un ordre de sujets à un autre émettent leur avis.

La Fête de rentrée permettra de les recueillir, et nous vous verrons, aux prochaines conférences, vous presser en foule dans notre salle devenue trop petite.

Dans ces efforts de solidarité utile, qui nous rapprocheront les unes des autres, c'est un encouragement et une joie pour nous de

savoir que nos professeurs nous aideront de leur sympathie et de leur concours.

Leur sympathie aura parfois besoin d'être indulgente; nous devons nous rappeler que leurs journées sont bien souvent absorbées par des occupations multiples, et veiller à ne pas faire un souci ou une charge de l'intérêt qu'elles prendront à notre Association. Mais leur présence, leurs conseils, nous seront, en même temps que le gage d'une collaboration durable pour l'avenir, la preuve qu'elles n'ont pas oublié les heures où elles nous ont donné le meilleur d'elles-mêmes — le dernier souvenir que nous voudrions voir s'effacer au Lycée et le plus intime lien qui nous y rattache.

---

## LA FÊTE DE RENTRÉE

---

La Fête de rentrée, favorisée par un très beau temps, a attiré un public nombreux et plein d'entrain. On remarquait la présence d'un grand nombre d'anciennes élèves, très anciennes même, qui n'étaient pas revenues au Lycée depuis plusieurs années et qui n'en ont eu que plus de joie à retrouver leurs souvenirs d'enfance. Nous souhaitons vivement voir ce bon exemple suivi par d'autres de leurs contemporaines.

Les comptoirs ont eu leur succès accoutumé et les vendeuses même, toutes joyeuses de ne pouvoir suffire à leur nombreuse clientèle, regrettaient de ne pas s'être plus amplement approvisionnées.

D'ailleurs, "attractions" et "occasions" affluaient, depuis les bibelots norwégiens vendus par Mademoiselle Karpelès, costumée en Norwégienne, jusqu'aux fleurs, jouets, japonaiseries, confiseries, articles de papeterie disposés en de gracieux éventaires le long des galeries.

La lanterne magique a été accueillie avec enthousiasme par

les jeunes élèves du Lycée, à en juger par la façon bruyante dont elles ont manifesté leur satisfaction.

A l'heure sombre, petites et grandes, nouvelles et anciennes élèves, attirées par la promesse de tableaux vivants, se pressaient à la porte de notre salle de réunion, devenue trop exigüe pour contenir tant de monde. On dut faire deux séries qui, toutes deux, d'ailleurs, accueillirent avec la même faveur une scène d'Athalie, les apparitions de Jeanne d'Arc, et une gracieuse danse japonaise, représentées et mimées par Mesdemoiselles Schöne, Fenard, Sarrut, Belin, Lowengard, Rod et Flobert,

Costumes et mise en scène dénotent un sensible progrès sur l'an passé; nous ne faisons pas encore concurrence aux théâtres subventionnés; pourtant les vagues draperies de l'année dernière étaient avantageusement remplacées par de souples étoffes d'Orient: Saint-Michel portait même une véritable armure de chevalier!

Les organisatrices, artistes, costumières et vendeuses ont été récompensées de leurs peines non seulement par le succès obtenu auprès de leur public, mais encore par la satisfaction qu'elles ont éprouvée à voir grossir, grâce à leurs efforts, la caisse de charité et le fonds de secours de l'Association et du Lycée.

Madame la Directrice ou Madame Delzant (Andrée Belin), 23, Avenue de Ségur, Présidente de l'Association Amicale, recevront dès maintenant avec reconnaissance tous les projets qu'on voudra bien leur soumettre en vue de la prochaine Fête de Rentrée, fixée au Mercredi 22 Octobre.

Par avance, elles adressent leurs remerciements, au nom de l'Association, à celles qui viendront apporter leur collaboration à l'œuvre commune, de quelque façon que ce soit, comme artistes ou comme vendeuses, en illustrant des programmes ou en confectionnant des lots de Tombola.

Une réunion préparatoire à la Fête de Rentrée aura lieu le Lundi 6 Octobre à 2 heures.

Espérons que nous nous y retrouverons en très grand nombre.

A. D.



## NOUVELLES

---

### NÉCROLOGIE

---

Nous avons à regretter cette année la mort de plusieurs Anciennes Elèves du Lycée :

Madeleine THIBAUT, âgée seulement de 17 ans,  
Jeanne KEUSCH,  
Hélène DUCHEMIN,  
Alice WIDMER,  
Louise TRENARD.

Nous adressons à leurs familles nos sincères condoléances.

---

### MARIAGES

---

Nous présentons nos félicitations à une de nos Membres honoraires :

M<sup>lle</sup> HUGOUD, devenue M<sup>me</sup> FICQUET.

Et nous envoyons aussi tous nos vœux à :

M <sup>lle</sup> Nemida GARREY,	devenue	M <sup>me</sup> PERVILHAC,
Jeanne GUINARD,	—	LAUR,
Jeanne DUCOUDRAY,	—	TRONQUOY,
Henriette MERSON,	—	SCHLESSER,
Marguerite KAMPMANN,	—	HARLÉ,
Jenny KAMPMANN,	—	HARLÉ,
Jeanne ETLIN,	—	ROSANOFF,
Andrée BELIN,	—	DELZANT,
Yvonne POIRIER,	—	BOBIN,
Lucie JUMENTIÉ,	—	DUPUY,
Juliette CRÉMIEUX,	—	BOVIN,
Louise REGNAULT,	—	SCHMITT,
Geneviève LÉVÊQUE,	—	GIREAUX,
Lucie DREYFUSS-WINTER,	—	MASTBAUM.

## NAISSANCES

---

Nous enverrons les mêmes vœux à :

M<sup>mes</sup> TURPIN et à son fils,

MORISSE (Madeleine MEYER) et à sa fille,

PAYEN (Elise GAUTIER) et à son fils,

GUIGNOT (Marthe POMMIER) et à sa fille,

LAMOTTE (Lina LECA) et à son fils,

MARCHAND (Alice FINET) et à son fils,

CHORAT (Marguerite FINET) et à sa fille,

RAYMOND (Eugénie PEYTRAL) et à son fils,

BOURDIER (Louise DURAND) et à sa fille,

BOURGOIN (Blanche HAUPART) et à son fils,

PERVILHAC (Nemida GARREY) et à son fils.

LÉVY (Léa KAHN) et à son fils.

---

## Nominations, Concours & Examens

---

Nous présentons nos sincères félicitations à :

M<sup>lle</sup> Hélène VERLY, reçue en Août 1901 à l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses.

M<sup>lle</sup> Louise BONDOIS, reçue au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Lettres dans les Lycées.

M<sup>lle</sup> Berthe MILLIARD, reçue à l'Agrégation d'Histoire.

Nous félicitons également les élèves actuelles du Lycée qui ont passé en 1901 :

Le Certificat d'Études Secondaires :

M<sup>lles</sup> Marcelle ALLARD, Paule BAUDRILLARD, Sophie BERNHEIM, Germaine BONHORE, Suzanne DE CUREL, Cyprienne FOURNIER, Raymonde NUN GIRARDIN, Marguerite GRIMAUD, Alice LAVALLEZ, Henriette LESOBRE, Germaine MARCHAL, Eva MAYER, Suzanne MAZURIER, Jeanne MISPOULET, Suzanne MORTREUX, Madeleine

MILLET, Alice NORDLING, YVONNE PAUTARD, YVONNE PETIT,  
Marthe PETITPONT, Angèle PONCHONT, Marguerite RADAIS, YVONNE  
TAMPIER.

Le Brevet Supérieur :

M<sup>elles</sup> YVONNE TROUARD-RIOLLE, SUZANNE GOUBAUT.

Le Diplôme de fin d'études secondaires :

M<sup>elles</sup> Thérèse BUISSON, SUZANNE GOUBAUT, Arsène LEBLANC,  
Madeleine LÉRI, Jeanne LÉVY, Jeanne LHOTE, Cécile MAYER,  
YVONNE POIRIER, YVONNE TROUARD-RIOLLE.

---

## COMMUNICATIONS

---

Madame la Directrice est toujours à la disposition de celles  
qui voudraient se faire inscrire pour les cours complémentaires  
que l'on voudrait pouvoir fonder au Lycée Molière, dès que le  
nombre des adhérentes le permettra.

La Présidente, M<sup>me</sup> Abel DELZANT (Andrée Belin), 23, Avenue  
de Ségur, se tiendra à la disposition des Sociétaires qui auraient  
à lui parler, de préférence dans la matinée.

### AVIS

Nous prions les Sociétaires, pour s'éviter des frais de poste et  
de recouvrement, de bien vouloir envoyer leur cotisation dans la  
première moitié de l'année financière, c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> Jan-  
vier 1903. La Trésorière se tiendra d'ailleurs à la disposition des  
Sociétaires, le jour de la Fête du Lycée. Les cotisations non  
rentrées le 31 Décembre 1902 seront recouvrées par la poste dans  
le courant de Janvier 1903.

### NOTA

Le bulletin est envoyé à tous les Membres de l'Association.  
On peut, de plus, se le procurer, au prix de un franc, en s'adressant  
aux Membres du Comité.

---

# ANNUAIRE

de l'Association Amicale des Anciennes Élèves

DU

LYCÉE MOLIÈRE



## PRÉSIDENT D'HONNEUR :

M. GRÉARD (G. C. \*, O. I. ☉), Membre de l'Académie Française,  
Vice-Recteur de l'Académie de Paris.



## PRÉSIDENTE HONORAIRE :

M<sup>lle</sup> STOUBE, (O. I. ☉), Directrice du Lycée Molière.

## MEMBRES DU COMITÉ :

M<sup>me</sup> DELZANT (Andrée BELIN), *Présidente*, 23, avenue de Ségur.

M<sup>lles</sup> Berthe MILLIARD, *Vice-Présidente*, 56, rue La Fontaine.

Marguerite BONDOIS, *Secrétaire*, 77, rue Blomet.

Cilly SCHÔNE, *Secrétaire*, 31, rue des Vignes.

Marguerite LELIÈVRE, *Trésorière*, 135, rue Mozart.

— Emmeline VIÉNOT, *Trésorière-Adjointe*, 12 rue Fondary.

Elise BONDOIS, 77, rue Blomet

Hélène-BOURGEOIS, 5, rue Palatine.

Jeanne-CERF, 9, rue Decamps.

Henriette-DUPUY, 43, rue Théophile-Gautier.

Marguerite GIRARD, 9, rue de Passy.

Alice HARDY, 6, avenue Jules-Janin.

Dora HERTZ, 43, avenue de l'Alma.

Mathilde ROCHER, 129, rue du Ranelagh.

Maria VERRECH, 73, rue des Vignes.



MEMBRES HONORAIRES :

- M<sup>mes</sup> ARMAGNAT, 7, rue Bosio, Professeur au Lycée Molière.  
BAILLS, (O. A. ☉), Econome au Lycée Molière, 71, rue du Ranelagh.
- M<sup>lles</sup> BAURET (O. A. ☉), ancien professeur au Lycée Molière, 19, rue Brochant.  
BÉRILLON, Professeur au Lycée Molière, 6, rue de la Sorbonne.
- M. BONDOIS, (O. I. ☉), Professeur au Lycée Molière, 77, rue Blomet.
- M<sup>mes</sup> BOTTOLIER, , Maîtresse répétitrice, Stagiaire au Lycée Molière, 127, rue du Ranelagh.  
BROIN, Professeur au Lycée Molière, 57, rue Mozart.  
BRODY-ZAY, Professeur au Lycée Molière, 3, rue Montholon.
- M<sup>lles</sup> CHAUVIN, Professeur au Lycée Molière, 33, rue de l'Arbalète.  
DUCHEMIN, Professeur au Lycée Molière, 50 bis, rue Perrennet.  
DUGARD (O. I. ☉), Professeur au Lycée Molière, 26, rue La Fontaine.
- M<sup>mes</sup> FLOBERT (O. A. ☉), Professeur au Lycée Molière, 3, rue de la Villa-Yvette.  
FICQUET (O. A. ☉), Professeur au Lycée Molière, 5, rue de l'Assomption.
- M<sup>lle</sup> GIRARD, Maîtresse Répétitrice au Lycée Molière, 7, rue des Lilas.
- M<sup>me</sup> GOFFARD, ancien Professeur au Lycée Molière, à Tanger (Maroc).
- M<sup>lles</sup> GONEL, Professeur au Lycée Molière, 23, rue La Fontaine.  
ISAMBERT, Professeur au Lycée Molière, 37, rue de Passy.
- M<sup>me</sup> JOBBÉ DUVAL, Professeur au Lycée Molière, 9, rue Pauly.
- M<sup>lles</sup> KASTLER (O. A. ☉), Professeur au Lycée Molière, 5, rue de l'Assomption.  
LEROUX (O. A. ☉), Professeur au Lycée Molière, 3, rue de la Villa-Yvette.
- M<sup>me</sup> MALLET (O. A. ☉), Professeur au Lycée Molière, 9, rue Poussin.
- M<sup>lles</sup> MOPPERT, ancienne Répétitrice au Lycée Molière.  
MORET (O. A. ☉), Professeur au Lycée Molière, 53, avenue de Versailles.



- MM. NICOL (O. I. ☉) Professeur au Lycée Molière, 11, rue de la Tour.  
PELLISSIER (\* O. I. ☉), Professeur au Lycée Molière, 73,  
rue de l'Assomption.  
M<sup>lles</sup> POMMIER (O. I. ☉) Surveillante Générale au Lycée Molière,  
71, rue du Ranelagh.  
SCOTT (O. A. ☉), Professeur au Lycée Molière, 84, avenue  
de Versailles.  
M<sup>me</sup> TURPIN (O. A. ☉), Professeur au Lycée Molière, 53, rue  
Mozart.

**MEMBRE D'HONNEUR :**

M. MAURY.

**MEMBRE BIENFAITEUR :**

M<sup>me</sup> KARPELÈS.

**MEMBRES FONDATEURS :**

- M<sup>lles</sup> STOUDE (O. I. ☉), Directrice du Lycée Molière.  
MORIA (O. I. ☉), Professeur au Lycée Molière, ~~80, rue du~~  
Cherche-Midi. *4 rue des Presvôtés*

**SOCIÉTAIRES PERPÉTUELLES :**

- M<sup>lles</sup> Jeanne Regnault, à Périers (Manche).  
M<sup>me</sup> SCHMITT (Louise REGNAULT), 281, route de Dieppe, à Deville-  
lès-Rouen (Seine-Inférieure).

**SOCIÉTAIRES :**

- M<sup>lles</sup> Fanny BACHEM, 13, avenue Jules-Janin  
+ Marie BACHOLLE, 26 bis, rue La Fontaine.  
+ M. BAUDOU, 3, rue Robert-le-Coin.  
Stéphanie BEAUMANN, Directrice de l'école, à Verzenay  
(Marne).  
+ Alice BLANCHAIN, 33, avenue de Versailles.  
Marguerite BONDOIS, 77, rue Blomet.  
Elise Bondonis, 77, rue Blomet.  
Louise BONDOIS, 77, rue Blomet.  
Lucie BOTZ, rue Ste-Marguerite, Reims.  
Marcelle BOUGUERET, 8, rue Michel-Ange.  
Hélène BOURGEOIS, 5, rue Palatine.  
Madeleine BRELET, 42, rue Desbordes-Valmore.

M<sup>mes</sup> BOURDIER (Louise DURAND) 18, rue St-Lazare,  
BAYLE (Germaine VASTICAR), 28, rue St-Ferdinand.

M<sup>lles</sup> Anne-Marie BOURGEOIS.  
Madelaine BERTON, 7, rue Picot.

M<sup>me</sup> BOBIN (Yvonne POIRIER), 10, rue Poisson.

M<sup>lles</sup> Marguerite BOMPARD, 98, rue Demours.

Thérèse BUISSON, 9, rue Bosio.

Jeanne CERF, 9, rue Decamps.

Lucie CERF, 9, rue Decamps.

Alice CERF, 9, Rue Decamps.

Jeanne CHEYALLIER, 27, rue des Belles-Feuilles.

Marguerite CLAR, 71, rue du Ranelagh.

Evelyn CLARKE, Entwood Court Handsworth, Birmingham.

Louise CLARKE, Entwood Court Handsworth, Birmingham.

Marguerite COMBE, 4, rue de la Pompe.

Emilie Crouzet, 14, rue Antoine-Roucher.

Yvonne COLOT, 26, rue Davioud.

Lucie CHARVOT, 42, rue du Ranelagh.

Gabrielle CHAINTRÉUIL, 30, rue Scheffer.

M<sup>mes</sup> CHAILLOT (Madelaine WALWEIN), 140, rue Lecourbe.

CHORAT (Marguerite FINET), 3, rue Dutot.

CUEILLE (Jenny LANCK), Château de Cueille, Tulle (Corrèze).

M<sup>lles</sup> Mathilde de CUREL, 83, rue de l'Assomption.

Suzanne de CUREL, 83, rue de l'Assomption.

Hélène DARDET, 22, villa Molitor.

M<sup>me</sup> DELZANT (Andrée BELIN), 23, avenue de Ségur.

M<sup>lles</sup> Marguerite DEROY, 75, rue du Théâtre.

Madelaine DESCUBES, 9, rue Decamps.

Thérèse DUBOSC, 185, rue du Faubourg-St-Denis.

Mathilde DUCHEMIN, 30 bis, rue Perronet, Neuilly-s/-Seine.

M<sup>me</sup> DUPUY (Lucie JUMENTIÉ), 126, rue de la Pompe.

M<sup>lles</sup> Henriette DUPUY, 43, rue Théophile-Gautier.

Marcelle DUPUY, 43, rue Théophile-Gautier.

Laurence DUPUY, 43, rue Théophile-Gautier.

Aline DURAND, 2, place d'Anvers.

Berthe DEGA, 6, rue de la Sorbonne.

M<sup>lles</sup> Madeleine DUSUZEAU, 187, rue du Faubourg-St-Denis.

Léontine DELFOLIE, 106, rue de la Pompe.

+ Elise DREYFUS, 82, rue du Ranelagh.

Marguerite ETLIN, 82, rue du Ranelagh.

Renée FALLEK, 2, rue de Siam.

Eugénie FENARD, 78, rue de la Tour.

+ Suzanne FRANCK, 24, avenue d'Eylau.

M<sup>mes</sup> FESCHOTTE (L. TRIAIRE), Collège de St-Germain-en-Laye.

FOUCHER (J. LESREL), 204, avenue de Versailles.

M<sup>lles</sup> M. FOURÉ, 11 bis, rue d'Auteuil.

+ Frida GESSNER, 43, avenue de l'Alma.

Marguerite GIRARD, 9, rue de Passy.

Gabrielle GODEFROY, 10, rue Molitor.

Andrée GOUBAUT, 17, rue des Belles-Feuilles.

Marguerite GRIGNAN, Directrice des Cours secondaires à  
Coulommiers (Seine-et-Marne).

Louise GUÉBIN, 38, rue de la Pompe.

Jeanne GUÉNEAU, 137, rue Mozart.

M<sup>mes</sup> GUIGNOT (M. POMMIER), 61, rue de Rome.

GUIGOU (K. RIPAMONTI), 12, rue de Castiglione.

+ M<sup>lles</sup> Fernande HALPHEN, 9, rue Poussin.

Alice HARDY, 6, avenue Jules-Janin.

Marthe HARDY, 6, avenue Jules-Janin.

Dora HERTZ, 43, avenue de l'Alma.

Lucie HERVÉ, chez M<sup>lle</sup> Lefavrais, 11, rue Mongenot, St-  
Mandé.

*M<sup>me</sup> Babier* *M<sup>me</sup> de Bangor* *Pays de Galles*  
Lucie HIRSCH, 31, rue du Ranelagh.

Marie HIRSCH, 1, rue Edmond-About.

Henriette HÉCART, Professeur au Lycée de Guéret.

Marguerite JUMENTIÉ, 126, rue de la Pompe.

Adrienne JUNOT, Courcelles-sur-Vionnes, par Boissy-l'Aillerie  
(Seine-et-Oise).

M<sup>me</sup> de JONCIÈRES (F. WILLIAMS), 21, Boulevard Haussmann.

M<sup>lles</sup> Jeanne JOLIOT, 45, rue de Boulainvilliers.

Jeanne KORBOWICZ, 9, rue de la Tour.

Nelly KRATZEISEN, 7, rue Faustin-Hélie.

+ Andrée KARPELÈS, 143, rue de la Pompe.

- M<sup>me</sup> LAUR (J. GUINARD), 52, rue du Docteur-Blanche.
- M<sup>lles</sup> A. LAVALLEZ, 31, rue Théophile-Gautier.  
Marthe LEBLANC, villa Montmorency.
- + YVONNE LERI, 4, rue de Sontay.  
Madeleine LERI, 4, rue de Sontay.
- \* ARSÈNE LEBLANC, 18, rue La Fontaine.  
Marguerite LELIÈVRE, 135, rue Mozart.  
Caroline LEMAIRE, 19, rue de Boulainvilliers.  
Marie-Thérèse LESOURD, 16, rue Copernic.
- + MARGUERITE LEVASSEUR, 67, rue du Ranelagh.
- + JEANNE LÉVY, 16, rue Adolphe-Yvon. *Parc des Ginettes*
- JEANNE LONGLEY, ~~Les Sophoras~~, Parc des Ginettes, Meudon  
(Seine-et-Oise).
- MARTE LONCLE, 44, rue des Petites-Ecuries.
- HÉBÉ LOPEZ-PENHA, 108, rue du Ranelagh.
- HÉLÈNE LUBLIN, Fredensvey, 20, Charlottenlund, Danemark.
- M<sup>mes</sup> LÉVY (L. KAHN), 77, Avenue de Saint-Mandé.  
LHOUMEAU (L. HENDRIKX), 11, rue de l'Hôtel-de-Ville, Neuilly-  
sur-Seine.
- + M<sup>lles</sup> HENRIETTE LOWENGARD, 2, rue d'Auteuil.  
Emilie LOWENGARD, 2, rue d'Auteuil.  
Berthe LOWENGARD, 2, rue d'Auteuil.  
JEANNE MANTOY, villa Marie-Alphonse, Le Cannet, près  
Cannes.
- + LUCIE MANTOY, 7, rue Vineuse.
- + GABRIELLE MARÉCHAL, 5, impasse des Prêtres.  
Madeleine MARION, Professeur au Lycée de jeunes filles,  
Bordeaux.
- M<sup>me</sup> MASTRAUM, 1, rue Davioud.
- M<sup>lles</sup> CAMILLE MICHEL-BRIAND, 8, Pierre-Guérin.  
C. MAYER, 84, rue du Ranelagh.
- M<sup>mes</sup> MARILLIER (J. CHRISTOPHE), 56, rue Mozart.  
A. MEURER, 17, rue Davioud.  
MORISSE (M. MEYER), 42, rue de Paris, Etampes.
- M<sup>lles</sup> ISABELLE de MIGNY, 20, rue Bellini.  
Berthe MILLIARD, 56, rue La Fontaine.  
Renée de MONTMORT, 6, rue Féron.  
Lucie MOREL, 14, rue du Châlet, Boulogne-sur-Seine.

M<sup>me</sup> MARCHAND (A. FINET), 5, rue Dutot.

M<sup>lles</sup> LÉONIE NOBLET, 58, boulevard de Strasbourg, Boulogne-sur-Seine.

+ Hedda NORBLING, 17, rue Montrosier, Neuilly-sur-Seine.

+ Suzanne PICARD, 9, rue de la Tour.

Marcelle PIGOIS, 41, rue de Bellevue, Boulogne-sur-Seine.

Hélène PORTA.

M<sup>me</sup> PAYEN (GAUTHIER), rue Pierre-Charron.

M<sup>lle</sup> Mathilde ROCHET, 129, rue du Ranelagh.

M<sup>mes</sup> RAYMOND (E. PEYTRAL), 34, avenue Kléber.

RIZET (B. POIRSON), 36, rue Baron-Louis, Toul.

SAVOIRE (E. PELTIER), 11, boulevard Hausmann.

M<sup>lles</sup> CILLY SCHÖNE, 31, rue des Vignes.

Nathalie SCHÖNE, 31, rue des Vignes.

Jeanne STÉRIN, 34, rue d'Arinberg, Bruxelles.

M<sup>me</sup> SCHLESSER (H. MERSON), 80, rue du Ranelagh.

M<sup>lle</sup> Sophie SCHMID, Neubrun Tübach, canton de St-Gall (Suisse).

+ Marie SALOMON, 37, rue Vernet.

M<sup>lles</sup> ANDRÉE TAVERNIER.

Hélène THOMAS, 1, rue de la Station, Douai *dit des Presses*

Madeleine VALLÉ, 11, rue Marbeuf. *Chousson 42 Solville*

Hélène VERLY, 90, rue St-Charles.

Hélène VIÉNOT, 12, rue Fondary.

Emmeline VIÉNOT, 12, rue Fondary.

Maria VERRIER, 73, rue des Vignes.

M<sup>me</sup> VEZÈT (M. JOUBERT), 16, rue Saubat, Bordeaux.

M<sup>lles</sup> GABRIELLE WAHL, 10, rue de la Pompe.

Marie-Louise WAHL, 10, rue de la Pompe.

+ Gym - Genoyne - 6 av. Perrichon  
G.



ASPIRANTES .

- M<sup>lles</sup> Marcelle ALLARD, 44, rue Mozart.  
J. AUBRESPY, 45, rue de Boulainvilliers.  
Alice BAILLET, 83, rue de l'Assomption.  
Paule BAUDRILLARD, 66, avenue de Versailles.  
G. BEDEAU, 8, rue Fondary.  
M. BEDEAU, 8, rue Fondary.  
Marie BOULIOL, 96, rue La Fontaine.  
Madeleine BOULIOL, 96, rue La Fontaine.  
1<sup>re</sup> — Marcelle BEAULAYON, 57, rue Boileau.  
Sophie BERNHEIM, 7, rue Guichard.  
Amélie BERNHEIM, 7, rue Guichard.  
1<sup>re</sup> — Marie BOYARD, 25, rue de Lubeck.  
1<sup>re</sup> — Alice CHAIRY, 60, rue du Ranelagh.  
I. CROUZET, 16, rue Antoine-Roucher,  
L. CRUET, 10, avenue d'Eylau.  
1<sup>re</sup> — S. DEVILLE, 7, rue Alboni.  
Alice DUPUIS, 118, rue de la Pompe.  
1<sup>re</sup> — Béatrice DREYFUS, 1 bis, impasse Cothenet.  
G. DREYFUS, 1 bis, impasse Cothenet.  
M. FOURNIER, 5, rue Molitor.  
Marguerite GRIMAUD, 29, rue Greuze.  
M. GRIMAUD, 29, rue Greuze.  
M. A. HUGON.  
Henriette LESOBRE, 41, route des Moulineaux, Issy.  
Elisa LESESNE, 63, rue Mozart.  
M. LEVASSEUR, 67, rue du Ranelagh.  
1<sup>re</sup> — H. MANUSSOHN, 137, rue du Ranelagh.  
Geneviève MAURY, 109, rue du Ranelagh.  
D. MONIEZ, 7, rue Alboni.  
Germaine MARCHAL, 4, rue de la Cure.  
Suzanne MAZURIER, 6, rue Pierre-Guérin.  
Jeanne MISPOULET, 75, rue de l'Assomption.  
1<sup>re</sup> — Alice NORDLING, 17, rue Montrosier, Neuilly-sur-Seine.  
Raymonde NUN-GIRARDIN, 122, rue La Fontaine. // *Sharing*

- M<sup>lles</sup> Suzanne PÉRILLAT, 18, avenue de la Bourdonnais.  
Angèle PONCHONT, 64, rue des Entrepreneurs.  
Marguerite POUSSIN, 13, rue Yvon-Villardeau.  
Marthe PETITPONT, Choisy-le-Roy (Seine).  
Yvonne PETIT, 127, rue du Ranelagh.  
Marguerite RADAIS, 4, rue Poussin.  
J. SEURRE, 46, rue Mozart.  
H. ROTT, 50, Avenue du Trocadéro.  
Annie THORNE, chez M<sup>lle</sup> Courtois, 6 bis, rue de l'Assomption.

